

SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSEURS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES
Groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent de Paul
72-84 avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS
téléphone : 06 83 44 72 19
www.snphu.com

Le Secrétaire Général,

Le Président,

Paris, le 03 mars 2010

Cher(e)s Collègues, Cher(e)s Ami(e)s,

Vous trouverez ci-joint l'appel de cotisation de notre **Syndicat National des Professeurs Hospitalo-Universitaires** pour l'année 2010.

L'année qui vient de s'écouler fut syndicalement riche mais somme toute éclipsée par les contestations concernant la loi H.P.S.T. Notre Syndicat a activement participé au travail de la Commission Schwartz (universitaire), de la commission Larcher (hospitalière) et de la Commission Marescaux pour ce qui concerne les Centres Hospitalo-Universitaires.

Nos travaux et notre insistance auprès de ces commissions ont permis de garder intacte la notion d'une indivisible triple mission de soins, d'enseignement et de recherche qui est le corollaire d'une liberté d'organisation de notre travail qui ne nous sera plus contestée. Ce point fondamental de pouvoir garder nos statuts dans l'avenir est vital pour notre profession.

La mise en place de l'abondement par les établissements hospitaliers sur les cotisations de retraite a été choisie par un nombre croissant de collègues.

Pour l'avenir, la loi H.P.S.T. va se mettre en place. Cette loi ne comporte pas que des aspects négatifs et nous l'avons dit à plusieurs reprises, le cas de l'AP-HP à Paris est tout à fait particulier. Si l'on conjugue l'autonomie des universités (loi L.R.U.) et la loi H.P.S.T., il reste essentiel de défendre l'esprit et la lettre de notre triple mission qui fait notre dynamisme et notre originalité. Nous sommes très vigilants auprès des cabinets de nos ministères de tutelle pour que ces outils législatifs puissent permettre la promotion des hospitalo-universitaires tant en nombre de postes qu'en amélioration des systèmes de carrières en particulier pour les M.C.U-P.H. dont la rémunération hospitalière doit être relevée.

Notre Syndicat reste très attaché à la notion d'un service public hospitalo-universitaire et sa mission première est de défendre nos statuts et nos carrières - meilleur garant - de la pérennité de ce service public.

Le problème des prolongations de carrières risque d'être compliqué par l'autonomie des universités, cette prolongation universitaire est statutaire et notre syndicat n'hésitera pas à recourir aux tribunaux si ce statut est bafoué.

Grâce à vos adhésions et votre soutien, nous pourrons aborder l'année 2010 avec vigilance et pugnacité.

Suivez les nouvelles sur le site du syndicat : www.snphu.com

Nous vous remercions chaleureusement de la confiance que vous nous témoignez.

Bien amicalement,

Docteur Sonia GAUCHER

Professeur Frédéric BARGY

*Secrétaire Général du Syndicat National
des Professeurs Hospitalo-Universitaires*

*Président du Syndicat National
des Professeurs Hospitalo-Universitaires*

